



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 27 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-et-un juillet deux mil vingt-et-un, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de Chazelles-sur-Lyon, le mardi vingt-sept juillet deux mil vingt-et-un, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

\*\*\*\*\*

Présents : Pierre VERICEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Florence PAILLEUX - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Annie CHAPUIS - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Nathalie JOUBAND - Thierry PONCHON - Corinne CHEVRON - Emmanuelle NEEL - Isabelle POULARD - Cyril D'IPPOLITO - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Michel NEEL à René GRANGE - Ludovic PADUANO à Emmanuelle NEEL - Frédéric BERTHET à Annie CHAPUIS - David BOURKAIB à Cyril D'IPPOLITO - Mickaël HATRON à Jeanine RONGERE - Julienne BERTHET à Marie-Christine BERTHOLLET - Yves GORD à Christian BLANCHARD.

**Secrétaire élue pour la session** : Florence PAILLEUX

**Directrice des Services, collaboratrice du Maire** : Mme Carine BON

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juin 2021

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE
  2. FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES N°2
  3. FINANCES : REVISION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION
  4. ECLAIRAGE PUBLIC DU SQUARE JOUFFRAIX
  5. SOCIAL : CONVENTION AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER « ESPACES SANS TABAC »
  - 6.1 SAISON CULTURELLE : MISE EN PLACE DU PASS' CULTURE
  - 6.2 SAISON CULTURELLE : CONVENTION DE DEPOT DE BILLETTERIE AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE FOREZ-EST
  - 7 ENFANCE JEUNESSE : CONVENTION DE FINANCEMENT POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES
  - 8.1 PERSONNEL : CREATIONS DE POSTES PERMANENTS
  - 8.2 PERSONNEL : CREATIONS D'EMPLOIS TEMPORAIRES
  - 8.3 PERSONNEL : CONTRAT D'APPRENTISSAGE
- INFORMATIONS

E. NEEL donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 15 juin 2021. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire propose de désigner Florence PAILLEUX en tant que secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

### **2. FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES N°2**

Le conseil municipal est invité à approuver la décision modificative n°2.

Désignation	Dépenses		Recettes		Commentaires
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
D-6465: Livres, disques.. (bibliothèque)	0,00 €	1 800,00 €			Acquisition complémentaire de livres pour la médiathèque grâce à la subvention du Centre National du livre
<b>TOTAL D011 Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 800,00 €</b>			
<b>D-6417: Rémunération des apprentis</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>			Contrat d'apprentissage "administration des collectivités territoriales" (licence professionnelle)
<b>TOTAL D012 Charges de personnel</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>			
D-678: Autres charges exceptionnelles	0,00 €	122 012,35 €			
<b>TOTAL D 67 Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>122 012,35 €</b>			
D-023: Virement à la section d'investissement	0,00 €	3 475,65 €			
<b>TOTAL D 023 Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 475,65 €</b>			
R-7321 : Attribution de compensation			6 200,00 €	0,00 €	Diminution de l'attribution de compensation relative à l'aide Covid pour les entreprises de proximité
<b>TOTAL R 73: Impôts et taxes</b>			<b>6 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
R-7411: Dotation globale de fonctionnement forfaitaire			0,00 €	63,00 €	Montant notifié: 548214€
R-74121: Dotation de solidarité rurale			0,00 €	136 691,00 €	Montant notifié: 561387€
R-74127: Dotation nationale de péréquation			66,00 €	0,00 €	Montant notifié: 44033€
R-7472: Dotation Région			0,00 €	2 000,00 €	Subvention de la Région notifiée pour l'action de lutte contre le harcèlement scolaire
R-7488: Subvention centre national du livre			0,00 €	1 800,00 €	Subvention Centre National du livre
<b>TOTAL R74 Dotations</b>			<b>66,00 €</b>	<b>140 554,00 €</b>	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>134 288,00 €</b>	<b>6 266,00 €</b>	<b>140 554,00 €</b>	
		<b>134 288,00 €</b>		<b>134 288,00 €</b>	

Désignation	Dépenses		Recettes		Commentaires
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
<b>INVESTISSEMENT</b>					
D-10226: taxe d'aménagement	0,00 €	548,52 €			Annulation titre taxe d'aménagement
<b>TOTAL D 10 Taxe d'aménagement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>548,52 €</b>			
D-2041581: Travaux d'éclairage public SIEL	2 500,00 €	0,00 €			Ajustement participation de la commune à l'éclairage public du square Jouffraix
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'investissement</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>			
D-2158:Autres installations de matériels et outillages techniques	0,00 €	2 034,00 €			Acquisition échaffaudage théâtre
D-2158: Autres installations de matériels et outillages techniques	0,00 €	1 200,00 €			Acquisition panneaux vidéoverbalisation
D-2183: Matériel de bureau et informatique	0,00 €	17 000,00 €			Ajustement montant acquisition des tableaux numériques pour le groupe scolaire Les Petits Chapeliers
D-2184: Mobilier	0,00 €	7 000,00 €			Acquisition pendrillons et autre mobilier théâtre
<b>TOTAL D 21: Acquisition immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>27 234,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
D- 2313: constructions (SERVT)	6 000,00 €	0,00 €			Bardage CTM reporté en 2022
D-2313: constructions (PRIMPC)	0,00 €	5 024,80 €			Cablage Internet école primaire pour tableaux numériques
D-2313: constructions (MATPC)	0,00 €	685,73 €			Cablage Internet école maternelle pour tableaux numériques
<b>TOTAL D 23 : Constructions</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>5 710,53 €</b>			
R-1321 :Subvention Etat			0,00 €	21 517,40 €	Subvention de l'Etat pour tableaux numériques
<b>TOTAL R23: Avance sur construction</b>			<b>0,00 €</b>	<b>21 517,40 €</b>	
R-021: Virement de la section de fonctionnement			0,00 €	3 475,65 €	
<b>TOTAL R 021 Virement de la section de fonctionnement</b>			<b>0,00 €</b>	<b>3 475,65 €</b>	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>8 500,00 €</b>	<b>33 493,05 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>24 993,05 €</b>	
			<b>24 993,05 €</b>	<b>24 993,05 €</b>	

VOTE : UNANIMITE

### **3. FINANCES : REVISION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en ses articles L.5214-16, L.5214-23-1 et L.5216-5,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment le V 1°bis de l'article 1609 nonies C,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 16 juin 2021, tel rapporté en annexe,

Considérant que suite au deuxième confinement de novembre 2020, la CCFE a décidé de remettre en place un fonds d'aide exceptionnel afin de soutenir les petites entreprises du territoire avec points de vente, fortement impactées par les conséquences de l'épidémie de COVID 19.

Cette aide, prenant la forme d'une subvention forfaitaire de 1000 € par demandeur est financée à hauteur de 800 € par la CCFE et 200 € par la commune d'implantation du commerce.

Notre commune a donné un accord de principe à la Communauté de Communes de Forez-Est pour participer et accepter les modalités d'intervention à savoir :

- Instruction des dossiers des entreprises déposés sur la plateforme en ligne sur le site Internet de Forez-Est du 01/01/2021 au 31/01/2021 par Forez-Est
- Versement par Forez-Est du montant global de la subvention forfaitaire de 1000 € à chaque entreprise dont le dossier a été accepté et envoi d'une notification par Forez-Est de l'aide à l'entreprise
- Révision des attributions de compensations à clôture de l'opération permettant la récupération des contributions des communes en fonction du nombre de dossiers réglés.

Sur notre commune, 31 dossiers ont été acceptés pour un montant total de 31 000€ soit 6 200€ à la charge de la commune.

Considérant que le montant de l'attribution de compensation et que les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des 2/3, et des Conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Considérant que les conseils municipaux des communes membres ont 3 mois pour adopter le rapport de la CLECT (majorité simple),

Le conseil municipal est invité à adopter le rapport en date du 16 juin 2021 de la CLECT de la Communauté de Communes de Forez-Est portant validation :

- du mécanisme de répartition pour la révision libre de l'attribution de compensation de 2021 de notre commune
- de la fixation de l'attribution de compensation de 2021 de la commune.

VOTE : UNANIMITE

#### **4. ECLAIRAGE PUBLIC DU SQUARE JOUFFRAIX**

Par délibération en date du 30 mars 2021, le conseil municipal a approuvé la délégation de la maîtrise d'ouvrage au SIEL pour l'éclairage public du square Jouffraix, avec une participation de la commune s'élevant à 34 265,95€.

Suite à la décision du comité syndical du SIEL de diminuer la participation de la commune de 98% à 92% du coût des travaux, le conseil municipal est invité à prendre une nouvelle délibération portant la participation de la commune de Chazelles-sur-Lyon à 32 168€ pour les travaux d'éclairage public du square Jouffraix :

Détail	Montant HT	%PU	Participation commune
Eclairage public du square Jouffraix	34 965 €	92%	32 168 €

Le versement du fonds de concours sera effectué en une seule fois. Il sera amorti en 15 années.

VOTE : UNANIMITE

#### **5.SOCIAL : CONVENTION AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER « ESPACES SANS TABAC »**

La commune de Chazelles-sur-Lyon et le comité de la Loire de la ligue nationale contre le cancer souhaitent mener une action partenariale de lutte contre le tabac.

L'action consiste à mettre en place des espaces sans tabac au sein de la commune.

Il sera proposé d'instaurer des espaces sans tabac aux abords des écoles, de la crèche et de la médiathèque ainsi que dans l'aire de jeux pour enfants du parc Marguerite Lacroix.

Le conseil municipal est invité à approuver la convention de partenariat avec le Comité de la Loire de la ligue nationale contre le cancer et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : UNANIMITE

## **6.1 SAISON CULTURELLE : MISE EN PLACE DU PASS' CULTURE**

La commune de Chazelles-sur-Lyon lance en 2021 sa première saison culturelle au théâtre Marcel Pagnol. Par délibération en date du 18 mai 2021, le conseil municipal a approuvé le contrat de cession avec le KFT pour la gestion et l'organisation des spectacles.

Pour accompagner cette première saison, la commune propose d'éditer 500 pass'culture d'une valeur de 20 euros chacun (4 coupons de 5€). Ces chéquiers seront gratuits pour les chazelloises et chazellois, à raison de 1 pass'culture par foyer. Il y aura la possibilité d'acquérir un second chéquier par foyer au prix de 10€.

La commune de Chazelles-sur-Lyon va devoir créer une régie d'avance et de recette pour délivrer ces instruments de paiement d'une part et encaisser les recettes d'autre part (lorsque le chéquier sera vendu à 10€). La régie sera créée par arrêté du Maire et un régisseur sera nommé.

La commune confiera à l'Office de Tourisme de Forez-Est (Bureau d'Information Touristique de Chazelles-sur-Lyon) la distribution des pass'culture qui s'étalera sur la période du 13 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2021, ainsi que l'acceptation des chéquiers comme moyen de paiement lors de l'achat des spectacles par les chazellois. Pour ce faire, des personnes de l'office de tourisme seront nommées mandataires dans l'acte de nomination des régisseurs.

Une convention de dépôt de billetterie pass'culture avec l'Office de Tourisme détaille les conditions de collaboration.

Ainsi, le conseil est appelé à approuver la mise en place des pass'culture selon les modalités indiquées ci-dessus, approuver la convention de dépôt de billetterie des pass'culture avec l'Office de Tourisme et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : UNANIMITE

## **6.2 SAISON CULTURELLE : CONVENTION DE DEPOT DE BILLETTERIE AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE FOREZ-EST**

La commune de Chazelles-sur-Lyon va confier, en complément du KFT, à l'Office de Tourisme de Forez- Est la billetterie des spectacles Louis Mezzasoma – Mississippi Blues du 4/12/2021 et Bazrnaüm Prod – Katastroff Orchestar du 06/03/2022, et va ainsi l'autoriser à vendre en son nom les billets.

L'Office de Tourisme s'engage à restituer à la commune le montant total des ventes. Une commission de 1€ par billet vendu sera appliquée sur ce montant total des ventes.

Le conseil municipal est invité à approuver la convention de dépôt de billetterie avec l'Office de Tourisme, pour les spectacles sus mentionnés, et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : UNANIMITE

## **7. ENFANCE JEUNESSE : CONVENTION DE FINANCEMENT POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES**

La commune de Chazelles-sur-Lyon a répondu à un appel à projet de l'Etat en vue de financement pour l'installation de tableaux numériques dans les classes de l'école élémentaire les Petits Chapeliers.

La commune a été lauréate et un financement de 21 517,40 € lui a été accordée.

Le conseil municipal est invité à approuver la convention et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : UNANIMITE

## **8.1 PERSONNEL : CREATIONS DE POSTES PERMANENTS**

Le conseil municipal est appelé à approuver :

- la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 12 heures par semaine
- la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet de 16 heures par semaine (poste annualisé).

VOTE : UNANIMITE

## **8.2 PERSONNEL : CREATIONS D'EMPLOIS TEMPORAIRES**

Le conseil municipal est invité à approuver les créations d'emploi temporaires suivants pour une durée d'un an :

- 4 postes d'adjoints techniques à temps non complet de 14 heures  $\frac{1}{2}$  par semaine, 22 heures, 26 heures  $\frac{1}{2}$  et 28 heures  $\frac{3}{4}$  au sein du service « entretien et nettoyage de locaux » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021,
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet au sein du centre technique municipal à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 9,33 heures par semaine au sein du service enfance jeunesse pour des missions d'accueil périscolaire (poste annualisé soit 11 heures  $\frac{1}{4}$  par semaine scolaire et 24 heures de réunions par an), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021,

Le conseil municipal est également invité à approuver la création de l'emploi temporaire suivant pour une durée de 4 mois :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet de 17 heures  $\frac{1}{2}$  par semaine au sein du service Ressources Humaines du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2021 inclus.

VOTE : UNANIMITE

## **8.3 PERSONNEL : CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail et notamment les articles L.6211-1 et suivants

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu la loi N°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie

Vu le décret N°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public

Vu le décret n°93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Vu le décret n°2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre National de la Fonction Publique Territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant

Sous réserve de l'avis du comité technique du 27 juillet 2021

Considérant que l'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage outre le versement d'un salaire, à assurer une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage. L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation,

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre

Considérant que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Loire a fait part aux collectivités territoriales de la Loire de la mise en place d'une licence professionnelle des métiers de l'administration et des collectivités territoriales dispensée en apprentissage par l'Université Jean Monnet de Saint Etienne,

Compte-rendu conseil municipal du 27 juillet 2021

Le conseil municipal est invité à délibérer sur le recrutement d'un(e) apprenti(e) et autoriser Monsieur le Maire à exécuter toutes les démarches nécessaires à ce recrutement conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme préparé par l'apprenti	Durée de la formation
Services administratifs	Chargé de la sécurisation juridique des actes et de l'optimisation des ressources	Licence professionnelle des Métiers de l'Administration et des collectivités territoriales	Du 1 <sup>er</sup> septembre 2021 et 31 août 2022

VOTE : UNANIMITE

### **INFORMATIONS**

- Décision du maire relative à la cession de 2 tondeuses à l'établissement Les jardins de Saint Roch
- Décision du maire relative à l'attribution du marché de fourniture et pose de volets roulants à l'école élémentaire Les Petits Chapeliers (entreprise attributaire Boréal Vérandas)
- Décision du maire relative à l'attribution du marché de travaux de la cour de l'école primaire Les Petits Chapeliers.
- Décision du maire relative à la signature de la convention avec la société Phoenix pour la redevance d'occupation du domaine public suite à l'implantation de l'antenne relais sur la zone de Montfuron.
- Dates prévisionnelles des prochains conseils municipaux : 21/09, 19/10, 16/11, 14/12.

### **Commandes** :

Dates	Fournisseurs	Objet	Prix TTC
08/06/2021	BEYRON IMPRIMERIE	Impression Echo chazellois juillet 2021	2 992,00€
08/06/2021	CDG42	Prestation d'accompagnement démarche de prévention des risques psycho-sociaux	3 680,00€
09/06/2021	VIDEOSCOPE	Mobilier théâtre	6 919,20€
10/06/2021	YESSS ELECTRIC	Câblage réseau Internet école primaire	4 045,54€
10/06/2021	YESSS ELECTRIC	Câblage réseau Internet école maternelle	685,73€ 979,26€
15/06/2021	BOUYGUES ENERGIE	Maintenance signalisation feux tricolore	1 116,00€
16/06/2021	SB2I	Acquisition tableaux numériques école primaire	26 224,80€
21/06/2021	ATELIER 3D	Panneaux entrées de ville	1 197,00€
21/06/2021	YESSS ELECTRIC	Installation Interphone groupe scolaire	6 725,62€
23/06/2021	ALKERN BMR	Travaux réseaux cour école primaire	2 690,82€
23/06/2021	PROLIANS	Travaux réseaux cour école primaire	7 994,44€
23/06/2021	BOREAL VERANDA	Fourniture et pose volets roulants école primaire	21 802,08€
23/06/2021	SOCOTEC	Coordonnateur SPS chantier square Jouffraix	2 400,00€
29/06/2021	YESSS ELECTRIC	Eclairage LED école primaire	11 848,78€
29/06/2021	ATTILA	Réparation toiture salle Bras de fer	7 811,93€
05/07/2021	DOUSSON	Remplacement candélabre accidenté	2 089,20€
05/07/2021	DELAGE	Fourniture gravillon cour école primaire	1 757,81€
05/07/2021	PROLIANS	Théâtre échafaudage	2 034,00€
09/07/2021	SB2I	Abonnement annuel licence gouv-adobe créative	1 008,00€
12/07/2021	ARSOTEC	Feu d'artifice 2021	9 200,00€
13 /07/2021	BOISMAT	Fourniture pour travaux local ménage école maternelle	5 602,23€
15/07/2021	EIFFAGE ROUTE	Enrobé école primaire	81 484,80€

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h15